

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 4^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 10 novembre 2020 à 20h30

| | | |
|---------------------|-----------------------|---------------------------|
| Sont présents: | Mme HURNY | Anne-Catherine, Maire |
| | M. TASCHINI | Bernard, CA |
| | M. SCHOPFER SANDOZ | Mylène, CA |
| Conseil municipal : | M. ANKLIN | Dominique, Président |
| | M. CARRILLO | Jean-Marc |
| | M. CARTIER | Jean-Jacques |
| | Mme CHONG BITZ | Laurence, Vice-présidente |
| | Mme CLIVAZ BEETSCHEN | Yvette |
| | Mme CONTI | Virna, membre du bureau |
| | M. DELALOYE | Grégoire |
| | M. ESCALERA | Raphael |
| | M. FABBI | Sébastien |
| | Mme FALLET | Léonie |
| | Mme GAGLIARDI | Caroline |
| | Mme GATTI | Sonia, membre du bureau |
| | M. GUERNE | Pierre André |
| | M. PAIS | Marco |
| | M. SCHIAVO | Robert |
| | Mme THOREL RÜEGSEGGER | Anne |
| | Mme TOZAR | Marilyne |
| | M. VIRET | Jean-Daniel |
| | Mme ZOLFANELLI | Mariella |
| Secrétaire du cm : | M. MATTI | Aurélien |
| Excusé : | - | |

Séance ouverte à : 20h32

Séance levée à : 22h54

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 27 octobre 2020,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Information relative au projet de budget 2021,
6. Délibération fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale 2021,
7. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
8. Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 218'100.- (TTC) destinée au versement de la contribution annuelle 2021 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises,
9. Délibération relative à l'approbation de crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour des amortissements complémentaires,
10. Nomination de cinq membres au moins pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB jusqu'en 2025,
11. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
 - a. Projet de Motion « Rendons Gitana aux Bellevistes »,
 - b. Projet de Motion « Plantons plus d'arbres et d'arbustes à Bellevue »,
 - c. Projet de Motion « Facilitons la mobilité douce entre nos 3 pôles communaux ».
12. Proposition du Conseil administratif,
13. Divers,
14. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h32, M. LE PRESIDENT ouvre cette 4^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme le Maire, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de M. le Secrétaire du Conseil municipal.

Il rappelle quelques consignes parmi lesquelles le port du masque obligatoire y compris lors des prises de parole. Il remercie par avance chacun de porter la voix suffisamment haut afin d'être audible de tous. En entrant et en sortant de la salle, il faut se désinfecter les mains. Une pause permettant d'aérer la salle sera faite au bout d'une heure. Les personnes qui se sentent trop proches des autres participants à cette séance sont invités à prendre place sur les chaises disposées au centre. Il rappelle enfin que le Conseil d'Etat a statué dans le sens du maintien des séances des Conseils municipaux.

En préambule, il adresse, au nom de l'assemblée, de sincères condoléances à Mme GATTI suite au décès de sa belle-mère.

Il félicite par ailleurs M. FABBI qui se mariera samedi et il relève que Mme SCHOPFER SANDOZ fête son anniversaire aujourd'hui-même. L'assemblée applaudit.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 27 octobre 2020,

M. LE PRESIDENT parcourt page après page le procès-verbal du mardi 27 octobre 2020.

Ne constatant aucune demande de parole pour modifier le contenu de ce document,
M. LE PRESIDENT procède au vote pour approbation :

17 oui, 0 non et 1 abstention

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

En guise de préambule, M. LE PRESIDENT précise que nombre de communications tant du bureau que de l'Exécutif doivent être transmises dans la mesure où le Conseil municipal ne s'est pas réuni en séance ordinaire depuis le 23 juin. Certaines informations peuvent donc paraître anciennes mais il est important de les transmettre formellement ici.

- Les jetons de présences du premier semestre 2020 ont été versés ainsi que ceux du mois de juin.
- Le matériel informatique commandé par les membres du Conseil municipal a été fourni. Quant à ceux qui désiraient une aide à l'acquisition de matériel informatique, tous les justificatifs d'achat ayant été transmis, le remboursement interviendra prochainement.
- Le projet de planning du premier semestre 2021 des séances du Conseil municipal est transmis. Les Présidents des commissions sont invités en priorité à transmettre leurs éventuelles remarques. Le planning définitif sera transmis et les dates intégrées sur CMNet et envoyées comme invitation outlook avant la fin de l'année.

Mme TOZAR indique qu'une commission Sécurité est indiquée alors qu'elle n'existe plus.
Note est prise et le document définitif tiendra compte de cette remarque.

- Les travaux du bureau du Conseil municipal sur la légère révision du règlement du CM et de l'élaboration d'une charte sont toujours en cours. La charte sera soit adoptée et figurera en annexe du règlement, soit elle sera refusée. Le Groupe du développement durable se réunissant le 1^{er} décembre est invité à faire ses remarques sur le projet de règlement d'ici la fin 2020.
- Les dates de formation massage cardiaque et défibrillation ont dû être annulées. D'autres sessions seront proposées dès que possible.
- Le 28 octobre dernier, une assemblée générale de l'association des communes genevoises a eu lieu. Une décision a été prise et elle est soumise au droit de référendum des communes. Le délai pour ce faire est fixé au 17 décembre. Il s'agit de l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling. Merci de prendre connaissance des documents sur CMNet, rubrique ACG.

M. LE PRESIDENT indique qu'une éventuelle remarque pourra être faite à la prochaine séance du Conseil municipal (*ndlr : la chose sera rectifiée en fin de séance, il y aura plus de séances d'ici la fin de l'année*).

- La visite du chantier de Champ-du-Château a été annulée. Les membres du Conseil municipal seront informés d'une éventuelle future date.
- Le secrétaire du CM baissant temporairement son taux d'activité à 50% d'ici à la fin de l'année, cela aura pour conséquence directe que la transmission des procès-verbaux des procès-verbalistes se fera directement au Président de la commission concernée sans relecture préalable du secrétaire du CM. La qualité des rédactions pourrait en pâtir légèrement c'est pourquoi il est demandé aux Présidents des commissions de procéder à une relecture un peu plus poussée que d'habitude mais aussi de faire preuve de la plus grande indulgence.
- Le compte-rendu administratif et financier 2019 de la commune de Bellevue est disponible sur la place de chaque membre du Conseil municipal et est téléchargeable sur le site internet ou accessible gratuitement en papier sur demande à la réception de la mairie.
- Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes afin de fixer les modalités selon lesquelles les conseils municipaux peuvent délibérer par vidéoconférence. M. LE PRESIDENT estime que ce procédé revêt de nombreux inconvénients par rapport au présentiel mais si la situation devait évoluer de telle manière que l'on ne puisse plus se réunir, c'est au moins un moyen de maintenir le fonctionnement de la commune.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables et notamment la lettre-circulaire de la Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITrap Genève).

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme SCHOPFER SANDOZ :

- **Juridiques :** La question des cessions parcellaires au **chemin Aux-Folies** a évolué positivement depuis la dernière séance du Conseil municipal puisque toutes les procurations ont été adressées à la mairie ou à l'étude de Notaire. Deux copropriétaires ont été reçus séparément pour répondre à leurs inquiétudes et il a été possible de les rassurer.

S'agissant des servitudes à mettre en place sur la copropriété **Chênaie 1**, leur assemblée générale a eu lieu le 12 octobre et il semble que la porte ne soit pas complètement fermée pour une régularisation de l'ensemble de la zone. C'est une affaire à suivre.

- **Sécurité :** une traditionnelle séance de bilan a été organisée en septembre avec les partenaires de la sécurité (police municipale, police cantonale et sécurité privée). Rien de significatif n'est à signaler si ce n'est moins de cambriolage en lien avec la période COVID. La situation a été légèrement améliorée dans le secteur de la Roselière où les agents de sécurité peuvent désormais pénétrer dans les allées et parkings souterrains suite à une autorisation des régies concernées. Il y a encore des incivilités telles que tags ou déchets. Une opération « coup de poing » est prévue prochainement.

Un bilan de la **plage** a été fait avec les agents concernés et il en ressort que l'ambiance de journée, qualifiée de familiale, est totalement différente le soir, au départ des agents. Les principaux problèmes rencontrés sont l'irrespect du stationnement des vélos sur le site, musique trop forte, mégots au sol, etc. Les horaires de présence seront revus. Une meilleure signalétique sera mise en place. Enfin, il s'agira de former les agents aux premiers secours.

Le **contrôle du stationnement** a subi un bilan couvrant la période de janvier à septembre 2020 dont il ressort l'établissement de 1'323 amendes d'ordre pour un montant total de F 82'920.-. Deux jeunes gens ont en outre procédé à des contrôles les week-ends. Le point le plus sensible est celui du parking sauvage au Vengeron.

S'agissant de la **vidéosurveillance**, suite à un avis de droit, de légères modifications ont été apportées aujourd'hui-même au règlement des déchets et aux procédures internes notamment pour répondre aux exigences légales sur les sites de mini-déchetteries.

- **Travaux** : la place de jeux à l'angle Roselière-Tuileries montrait des signes évidents de fatigue et a été rénovée tout récemment. Par ailleurs, l'Etat a transmis un signe positif quant au transfert de sa propriété au domaine public communal conformément à la décision du Conseil municipal du 16 avril 2019. Pour rappel, cette affaire est liée à la construction du parking à camions forains qui devrait commencer en janvier 2021. Cette cession se fera à titre gratuit avec frais à charge de l'Etat.
- **Mobilité** : les travaux relatifs à la mise en zone 30 km/h aux chemins des Mollies et de la Roselière, ainsi que de menues adaptations au chemin de la Chênaie qui est déjà en zone 30, ont été attribués à l'entreprise Scrasa qui s'en chargera en décembre de cette année.
- **Champ-du-Château** : les travaux relatifs à l'accès de ce nouveau quartier débiteront à la mi-janvier 2021. Un point à ce sujet, avec présentation, est prévu en commission Bâtiments, travaux et sécurité du 17 novembre.
- Les travaux sur les collecteurs passant sur la **parcelle ex-Beuchat**, au sujet desquels le Conseil municipal a pris une décision lors de sa précédente séance, ont débuté cette semaine pour une durée approximative de trois semaines.
- La **fontaine** située entre les bâtiments du parascolaire et de la crèche a été remplacée de manière à ce que les enfants n'obstruent plus l'évacuation avec des cailloux.
- Le radeau et les barrières au centre du **rond en pierre de la plage Gitana** ont été enlevés au mois d'octobre.
- Les travaux pour la **classe supplémentaire** dans le bâtiment parascolaire devraient se terminer en janvier 2021.
- **Sports et associations sportives** : Mise en place effective d'un défibrillateur public au centre sportif de la Vigne Blanche. Et le défibrillateur de l'infirmerie de l'école a désormais été placé à côté de la caisse du parking souterrain Gitana, accessible par conséquent en tout temps et par tout le monde en cas d'urgence.
- Au **centre sportif de la Vigne Blanche**, le montage de la patinoire a été mis en attente et une décision sera prise à fin novembre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

- **Gestion des déchets** : les containers enterrés installés au bout de chaque immeuble de la Roselière sont désormais complètement opérationnels.

Il en va de même pour les **housses à vaubans** qui sont disposées là où les incivilités en la matière sont constatées. Les retours d'habitants et de Retripa et la situation semble s'améliorer. C'est aussi le fait de containers hors-sol pour les ordures ménagères et le papier ajoutés dans le quartier de la Roselière. L'amélioration est aussi constatée au chemin Rilliet.

- Les **horaires d'utilisation des écopoints** sur la commune ont été modifiés aujourd'hui-même pour une tranche allant de 7h à 20h (au lieu de 8h à 19h). L'idée de ce changement consistait à se caler à ce qu'appliquent les communes voisines. Plusieurs retours d'habitants ont été reçus en mairie, notamment de la part de personnes finissant tard le travail. Les dimanches et jours fériés restent prohibés. La mise en application dépendra de la possibilité de mettre à jour la signalétique sur sites.

La parole est désormais à M. TASCHINI qui promet d'être bref :

- S'agissant du **patrimoine financier**, l'Exécutif a décidé de remettre à la location la buvette Gitana. Un appel à candidatures sera prochainement fait.
- **Culture, manifestations et évènements** : Il ne revient pas sur les diverses annulations depuis cet été mais précise celles à venir du marché de Noël et de la fête de l'Escalade. Le Père Noël passera toutefois dans les classes pour les tout-petits.
- L'exposition sur le concours d'architecture consacrée au **bâtiment Gitana** a été l'un des rares évènements maintenus et s'est déroulée du jeudi 15 octobre au vendredi 23 octobre dans la salle communale, permettant ainsi de montrer les 70 projets au public.
- La **poste** a fermé ses portes à Bellevue début octobre et l'épicerie reprend un certain nombre de prestations. Après quelques travaux dans les désormais anciens locaux de la Poste, l'épicerie y déménagera vers la fin du premier trimestre 2021.

Un My Post 24 (**mur à colis**) a été installé à mi-août dans le passage sous l'immeuble du 339 route de Lausanne. Il permet le retrait ou la remise de colis 24 heures sur 24.

La parole est remise à Mme LE MAIRE :

- L'autorisation de construire (APA) du **terminus de bus à Valavran**, pour lequel un vote favorable a été exprimé lors de la précédente séance du Conseil municipal, est entrée en force.
- Le projet de **roulotte de la FAS'e** ne commence qu'aujourd'hui avec passablement de retard, ce que l'on regrette, s'expliquant par le contexte actuel. Le matériel est longtemps resté bloqué en France.
- La traditionnelle **fondue annuelle des aînés** ne peut pas se dérouler cette année à cause du Coronavirus. A la place, ce sont des « kits fondue » qui seront distribués à domicile.
- Les trois membres du Conseil administratif peuvent procéder à des **mariages** car Mme LE MAIRE et plus récemment Mme SCHOPFER SANDOZ ont suivi le cours dispensé par l'arrondissement de l'Etat-civil. M. TASCHINI l'avait déjà suivi lors de la précédente Législature.
- **Petite enfance** : vue la réception d'un seul dossier, l'appel d'offre pour la gestion de la crèche a été réattribué à pop e poppa. La convention est en cours de peaufinage. Elle doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

En outre, la maman d'un enfant précédemment accueilli à la crèche a créé un mini-scandale sur les réseaux sociaux par rapport aux ondes notamment émises par l'**antenne de téléphonie mobile** jouxtant la crèche. La commune a déjà demandé de procéder à des mesures qui n'ont pas révélé de valeurs hors-normes. Seule la place de jeux de la crèche n'a pas fait l'objet de mesures récentes et un complément en ce sens a été demandé.

- Il y a eu deux **pollutions du cours d'eau du Vengeron**, la première fois à cause des travaux de la jonction autoroutière (JAG) et la seconde est le fait d'un particulier dont les eaux claires et usées se mélangent. Pour ce dernier cas, il est souvent difficile de trouver la source exacte et des investigations sont encore en cours.
- Les **murs antibruit** installés par l'OFROU aux abords de l'autoroute ne seront pas partout suffisants ou présents pour protéger certains habitants subissant des nuisances sonores. La « procédure allégée » de l'OFROU admet que dans certains cas la protection ne soit pas mise en place ou suffisamment efficace. Aucune information proactive n'est adressée aux personnes concernées c'est pourquoi la commune a décidé de prendre les devants en les avertissant par écrit de l'actuelle enquête publique.
- **Développement durable** : les ateliers zéro déchet se sont déroulés les 24 septembre et 5 novembre avec passablement de monde. Certains inscrits ne sont tout de même pas venus, sans avertir. La dernière session aura lieu le 19 novembre.
- **Location de salles** : reprise depuis le 1^{er} septembre mais à nouveau interdite.
- Décisions du Département de la cohésion sociale :
 - Le service des affaires communales (SAFCO) a corrigé la date de l'application des décisions prises par de nombreux conseil municipaux parmi lesquels celui de Bellevue s'agissant de sa séance du 10 mars. En effet, il avait été annoncé que les décisions de cette séance étaient devenues exécutoires au terme du délai référendaire le 27 avril. En réalité, la suspension de ce délai a engendré une application au 2 juillet. Cela n'a pas eu d'incidence particulière.
 - Le 16 septembre, approbation de la délibération du 23 juin portant sur le crédit d'étude de F 2'240'000.- destiné à la réalisation de deux bâtiments (auberge et maison communale) à Port-Gitana.
 - Le 17 septembre, confirmation de l'échéance du délai référendaire sans remarque pour la délégation de compétence au Conseil administratif en matière de signature de certains actes authentique pour la Législature 2020-2025, décision prise le 23 juin également.
 - Le 24 septembre, approbation de la délibération du 23 juin portant sur le droit de superficie de second degré à l'Espace santé avec deux remarques de forme.

M. LE PRESIDENT remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions,

En préambule, M. LE PRESIDENT demande de ne pas rapporter ici si le sujet a déjà été traité lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 27 octobre ou si le sujet va être traité au présent ordre du jour, auquel cas il s'agira de rapporter au point spécifique.

M. LE PRESIDENT annonce les commissions qui se sont réunies :

- | | |
|---|-------------------------|
| a. Bâtiments, travaux et sécurité / 1^{er} et 15 septembre | (M. CARRILLO) |
| b. GICORD (compostage) / 2 septembre | (Mme FALLET) |
| c. Sports, culture et loisirs / 8 septembre | (Mme GATTI) |
| d. Aménagement / 15 septembre | (M. CARTIER) |
| e. GIC (crèche) / 21 septembre | (Mme CHONG BITZ) |
| f. Finances et administration / 22 septembre, 3 novembre | (M. SCHIAVO) |
| g. GIVB (vigne blanche) / 28 septembre | (Mme TOZAR) |
| h. Sociale / 29 septembre | (Mme THOREL RÜEGSEGGER) |

M. CARRILLO n'a rien de significatif à rapporter pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité.

Mme FALLET tient à relever qu'au GICORD, il est possible aux particuliers de se servir gratuitement de compost pendant les heures d'ouverture, pour leur propre usage.

Mme GATTI et M. CARTIER n'ont rien à signaler ici pour leur commission respective.

Mme CHONG BITZ indique pour le GIC que Mme LE MAIRE a précédemment transmis quelques informations qu'elle complète en relevant qu'il reste le budget 2021 de la crèche à recevoir par email.

M. SCHIAVO n'a rien à signaler pour la commission Finances et administration si ce n'est que M. TASCHINI interviendra plus tard au sujet des considérations liées au budget.

Mme TOZAR indique que la présidence Exécutive du GIVB (CA) incombe à Genthod alors qu'au niveau des délibératifs (CI), c'est Bellevue qui s'en chargera (Mme TOZAR). Le budget 2021 n'a pas fait l'objet de remarques particulières et les dispositions liées à la patinoire ont été citées par Mme SCHOPFER SANDOZ.

Mme THOREL RÜEGSEGGER rapporte que l'essentiel des subventions sociales suisses et à l'étranger ont été attribuées et qu'à la prochaine séance il s'agira de traiter du solde pour 2020.

M. LE PRESIDENT demande si quelqu'un désire encore rapporter mais constatant que ce n'est pas le cas, il remercie les personnes qui ont pris la parole et poursuit l'ordre du jour.

5. Information relative au projet de budget 2021,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des Finances, qui procède à une présentation reprise de celle faite voilà deux semaines de cela en séance du Conseil municipal complétée avec les nouveaux éléments mis à jour.

L'Etat se base, pour ses estimations de recettes fiscales, sur un certain nombre d'éléments parmi lesquels les recommandations du groupe de perspective économique. L'attention de M. TASCHINI s'est portée sur trois aspects :

- l'économie particulièrement exposée à Genève avec le tourisme d'affaire de la Genève internationale et l'horlogerie (La Réserve et Richemont s'agissant de Bellevue),
- le recul du PIB genevois,
- le taux de chômage moyen estimé à 5% en 2020 et à 5.9% en 2021.

En outre, la part privilégiée de Bellevue passera de 52% à 47%. Il rappelle brièvement ce en quoi cela consiste : Le principe d'imposition sur la commune où l'on travaille prévaut à Genève. En guise de compensation auprès des communes où résident ces travailleurs, un système de part privilégiée comprise entre 20 et 80% a été prévu par le législateur.

Pour en revenir au budget 2021 de la commune de Bellevue, il y a deux semaines, le déficit prévu était de l'ordre de F 867'000.- et il est aujourd'hui de F 1'577'000.-. Les prévisions de recettes ont donc récemment été revues à la baisse par le Canton. Les charges ordinaires restent stables (+1.25%) alors que les investissements sont en augmentation (+9.35%) et les charges liées à la fiscalité, pour lesquelles la commune n'a pas de moyens de modifications, subissent une forte augmentation (+170%). S'agissant de la fiscalité, de légères baisses sont attendues alors que la taxe professionnelle communale devrait être stable. Les éléments de compensation et de péréquation sont ceux qui pénalisent le plus ce projet de budget. Il détaille les différents facteurs qui, globalement, ont un impact pour un demi-million de francs en 2021 pour Bellevue. L'incidence du coronavirus doit encore être observée. Divers départs et arrivées de contribuables fortunés pourraient également influencer sur les rentrées fiscales. Enfin, la participation des communes aux financements des prestations sociales et mesures de soutien aux personnes âgées (PL 12782 ou communément appelé « écrêtage ») est un projet en cours dont on ne connaît pas à ce stade l'incidence exacte sur les deniers communaux ni la date de son entrée en vigueur. L'enjeu total sur le Canton est de l'ordre de F 40 millions et pour Bellevue, environ F 194'000.-.

M. TASCHINI rappelle que ces dernières années, le montant estimé au budget et celui constaté sur les comptes est souvent très éloigné, les comptes révélant systématiquement une « bonne surprise ». L'écart moyen des huit dernières années (sans tenir compte de 2013 qui était une année exceptionnelle) est de F 2.2 millions. Pour 2020, le budget prévu est déficitaire à hauteur de F 941'000.- mais selon les dernières estimations, le boni se monterait de F 56'000.-. La fluctuation est inconstante mais la tendance est plutôt rassurante. Avec l'aide d'un expert fiscaliste, des estimations ont été faites pour savoir à quelle hauteur le budget de la commune se trouvera en 2025. Comparaison faite avec des communes de tailles équivalentes, les dépenses annuelles sont de l'ordre de F 3'800.- à 4'000.- par habitant ce qui, pour une population de 4'500 à 5'000 habitants reviendrait à un budget annuel de F 19 à 21 millions. Les revenus potentiels se porteraient de F 20 à 22 millions.

Pour résumer, bien que 2020 et 2021 soient des années qui laissent croire que le résultat des comptes ne sera pas très bon, il n'en reste pas moins que le Conseil administratif est confiant à moyen terme notamment avec l'implantation de Lombard Odier en 2023. Il indique que la commission Finances et administration s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce projet de budget.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a des questions mais constatant que ce n'est pas le cas, il lève temporairement la séance à 21h32 de manière à procéder à une aération de la salle. La séance reprend à 21h41.

6. Délibération fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale 2021,

La parole est transmise à M. SCHIAVO, Président de la commission finances et administration, qui indique le préavis positif par 4 oui et une opposition justifiée par le montant minimal de la taxe qui devrait se monter à F 100.- au minimum pour permettre la couverture des frais administratifs liés au traitement de la taxation selon M. LE PRESIDENT.

M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des Finances, n'ajoute rien.

M. LE PRESIDENT, constatant qu'il n'y a aucune demande de prise de parole, propose de passer au vote de la délibération qu'il lit et qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée et la suivante :

Délibération relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Séance du Conseil municipal du mardi 10 novembre 2020

vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 3 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à F 30.--.

7. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. SCHIAVO, Président de la commission finances et administration, qui indique le préavis favorable par 4 voix pour et une abstention.

Ni M. TASCHINI ni personne d'autre ne semblant désirer prendre la parole,

M. LE PRESIDENT propose de passer au vote de la délibération qu'il lit et qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée et la suivante :

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Séance du Conseil municipal du mardi 10 novembre 2020

vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de F 13'412'106.-- aux charges et de F 11'834'942.-- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à F 1'577'163.--,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de F¹ 1'577'163.-- et résultat extraordinaire de - F² 0.--,

attendu que l'autofinancement s'élève à F³ 1'201'506.--,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 41 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de F 11'023'100.-- aux dépenses et de F 2'394'264.-- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à F 8'628'836.--,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de F 1'201'506.-- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de F 7'427'330.--,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 3 novembre 2020,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil Administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de F 13'412'106.-- aux charges et de F 11'834'942.-- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à F 1'577'163.--. Cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de F 1'577'163.-- et résultat extraordinaire de F 0.--,

¹ Calcul : N4 - N48 - (N3 - N38)

² Calcul : N48 - N38

³ Calcul : N33 + N364 + N365 + N366 + 383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + exc. de revenus ou - exc. de charges

1. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 41 centimes,
2. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes,
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de F 7'427'330.-- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. TASCHINI remercie le personnel communal pour le travail accompli et tout particulièrement Mme ALBANESE pour la qualité des documents fournis.

8. **Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 218'100.- (TTC) destinée au versement de la contribution annuelle 2021 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises,**

La parole est transmise à M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, qui rapporte que l'unanimité des commissaires est favorable à cette décision qui est par ailleurs obligatoire. M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des Finances, confirme les propos de son préopinant puisqu'il rappelle que la dernière commune qui a tenté de s'y opposer, Pregny-Chambésy, s'est vue imposer cette décision par le Conseil d'Etat.

M. LE PRESIDENT, constatant que personne ne souhaite intervenir, propose de passer au vote de la délibération qu'il lit et qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée et la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 218'100.- (TTC) destinée au versement de la contribution annuelle 2021 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Séance du Conseil municipal du mardi 10 novembre 2020

vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de la séance du mardi 3 novembre 2020 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 218'100.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités de F 7'270.- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2022, sous rubrique 0290.36602,
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mme LE MAIRE précise que les travaux de réaménagement de la terrasse du bâtiment parascolaire en classe ont par exemple permis de toucher une participation de ce fonds.

M. ESCALERA demande si l'intégralité des travaux sont couverts grâce à ce fonds ce à quoi Mme LE MAIRE répond par la négative, c'est une forme de subvention.

M. LE PRESIDENT ajoute que la commune n'a jusqu'ici pas été beaucoup favorisée par ce fonds dans la mesure où il a été introduit alors que les investissements conséquents avaient déjà été opérés. Quelques perspectives permettent toutefois de croire qu'il sera prochainement bénéfique à Bellevue.

9. Délibération relative à l'approbation de crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour des amortissements complémentaires.

La parole est tout d'abord transmise à M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des Finances, qui fait écho à la présentation qu'il a fait précédemment. Avec un boni important, on préfère nettement procéder à des amortissements complémentaires qui permettent ainsi de soulager les futurs budgets. Ce n'est donc pas une obligation d'amortir mais une possibilité laissée ouverte grâce à cette délibération qui doit être votée avant le 31 décembre de l'exercice.

Mme LE MAIRE précise qu'il s'agit d'une série panachée d'objets ce qui permet, quel que soit le boni, d'optimiser l'amortissement total.

M. SCHIAVO, Président de la commission finances et administration, se contente d'indiquer le préavis favorable à l'unanimité.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote de la délibération qu'il lit et qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée et la suivante :

Délibération relative à l'approbation de crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour des amortissements complémentaires

Séance du Conseil municipal du mardi 10 novembre 2020

vu les revenus fiscaux inscrits au budget 2019 passant d'une estimation de 11'480'758.- à un résultat de 14'119'047.-, soit un excédent de revenus de 2'638'289.-,

vu le développement de la commune et plus particulièrement le nouveau quartier dit Champ-du-Château,

vu les investissements inscrits dans le plan 2021-2025,

vu l'augmentation des amortissements qui vont découler de ces futurs crédits d'engagement et l'impact généré pour les prochains budgets,

vu le préavis favorable de la commission des finances du mardi 3 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :
 - a. L'acquisition d'un véhicule pionnier mixte pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Bellevue pour un montant de F 52'260.- ;
 - b. L'installation d'un système de vidéosurveillance situé au centre scolaire de Bellevue, sur la parcelle N° 3866, et à l'Esplanade Gitana, sur les parcelles N^{os} 3386, 3507, 3962 et 3963 pour un montant de F 26'774.- ;
 - c. L'installation d'un système de vidéosurveillance dans le parking à caravanes des Chânats, sis parcelle N° 3951 pour un montant de F 14'274.- ;
 - d. L'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment parascolaire pour un montant de F 17'230.- ;
 - e. L'achat de mobilier urbain + jeux pour l'aménagement du secteur « La Tuilière » pour un montant de F 37'836.- ;
 - f. La participation financière de la commune concernant le projet d'aménagement d'un bassin de baignade au Port Gitana sur le domaine public cantonal N° DP 3521 pour un montant de F 219'000.- ;
 - g. Le crédit destiné à la construction d'immeubles mixtes (classes, parkings souterrains privés et publics, logements) sur les parcelles N° 2635 et 3472. Pour la partie parking pour un montant de F 1'431'800.- ;

- h. La réalisation d'une mini-déchetterie enterrée sur les parcelles N° 2847, propriété de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) et 2846, propriété de la commune pour un montant de F 29'994.- ;
 - i. L'élaboration du plan directeur communal (PDCom) et de diverses études complémentaires liées au PDCom pour un montant de F 35'528.-.
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous les rubriques 383 et/ou 387 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
 3. D'ouvrir à cet effet des crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de F 1'864'696.-.
 4. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.
-

10. Nomination de cinq membres au moins pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB jusqu'en 2025,

M. LE PRESIDENT rappelle que l'article 8 des statuts de la Fondation prévoit la désignation de deux membres par le Conseil administratif, dont au moins un pris en son sein, et d'au moins cinq membres par le Conseil municipal « sur proposition des partis ou groupes, en veillant à assurer une représentation proportionnelle des partis ou groupes au sein du conseil de fondation. » Il s'agit par conséquent aujourd'hui de désigner des personnes qui feront partie la Fondation du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Ainsi, en sus des deux membres désignés par le Conseil administratif, les groupes politiques ont convenu de présenter huit membres à la Fondation (3 BDA, 3 PLR, 1 PDC et 1 UDC).

Enfin, il indique que certaines personnes, si elles sont ici désignées, arriveront au terme de leur mandat maximum en cours de Législature ce qui obligera le Conseil municipal à procéder à des nominations intermédiaires.

Ces rappels étant faits, M. LE PRESIDENT donne tout d'abord la parole à M. TASCHINI pour le compte du Conseil administratif qui indique que conformément à l'article 8, alinéa 2, lettre a) des statuts de la Fondation, le Conseil administratif a désigné Mme Anne-Catherine HURNY et M. Jean-Marc CARRILLO comme membres du Conseil de la Fondation.

M. LE PRESIDENT le remercie et précise encore qu'il reviendra à la Fondation elle-même de s'organiser s'agissant de la répartition des rôles en son sein. Il donne la parole aux représentants des groupes politiques par ordre d'importance :

Mme THOREL RÜEGSEGGER, pour BDA, propose les candidatures de Mme Yvette CLIVAZ BEETSCHEN et M. Raphaël PETITE qui arriveront en fin de mandat en cours de Législature et de M. Gérald RÜEGSEGGER qui avait déjà précédemment siégé au sein de cette Fondation.

M. CARRILLO, pour le PLR, propose les candidatures de M. Jean-Jacques CARTIER, déjà membre, M. Sébastien FABBI, membre du Conseil municipal, et M. Jonathan CATALANO dont les compétences dans le bâtiment seront précieuses.

M. VIRET, pour le PDC, propose la candidature de M. Michel FAVRE, ancien membre du Conseil municipal, employé SIG et qui siège déjà à la Fondation en remplacement de Mme Sandra SCHNEIDER BRANCO.

Mme CONTI, pour l'UDC, propose la candidature de M. Yves-Alain CHIARELLO.

M. LE PRESIDENT relève la conformité de ces propositions au regard des statuts de la Fondation, salue l'équilibre politique et estime que la composition est bien faite au vu des compétences de chacun. Il propose le vote en bloc des personnes présentées et demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Constatant que ce n'est pas le cas, il passe donc à la nomination en bloc :

18 oui, c'est l'unanimité.

Les personnes désignées sont applaudies :

- Mme Yvette CLIVAZ BEETSCHEN
- M. Raphaël PETITE
- M. Gérald RÜEGSEGGER
- M. Jean-Jacques CARTIER
- M. Sébastien FABBI
- M. Jonathan CATALANO
- M. Michel FAVRE
- M. Yves-Alain CHIARELLO

11. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles.

a. Projet de Motion « Rendons Gitana aux Bellevistes ».

M. LE PRESIDENT donne la parole à l'initiant de ce projet de Motion puis aux présidents des commissions saisies, à savoir Aménagement et Sports, culture et loisirs, selon le vote de la séance du 23 juin 2020.

M. CARRILLO n'a rien à ajouter à ce qui a été discuté en commission.

M. LE PRESIDENT précise qu'entre le premier texte déposé en séance du Conseil municipal et le texte soumis ici, il y a quelques modifications.

Mme GATTI, Présidente de la commission Sports, culture et loisirs, confirme que le texte a été amendé à la satisfaction de toutes les sensibilités exprimées.

M. CARRILLO indique effectivement qu'initialement, il était question de rendre payant l'accès à la zone à toute personne non-domiciliée sur la commune. Afin d'éviter toute éventuelle opposition cantonale à ce qui pourrait être considéré comme une mesure discriminatoire, l'idée a été de rendre l'accès payant de façon ponctuelle en cas de forte affluence. Le projet proposé est conforme aux débats.

Mme GATTI complète en indiquant que le terme « plage » a été remplacé par « site » et « barrières » par « moyens appropriés » laissant ainsi une marge d'appréciation à l'Exécutif.

Personne ne demande plus la parole, M. LE PRESIDENT procède au vote pour acceptation :

18 oui, c'est l'unanimité

La Motion qui vient d'être adoptée est la suivante :

Motion « Rendons Gitana aux Bellevistes »

Séance du Conseil municipal du mardi 10 novembre 2020

Considérant :

- l'affluence du public à la plage de Gitana ;
- que les Bellevistes ont de la peine à trouver de la place en particulier le week-end ;
- les doléances de la population Belleviste quant à la fréquentation de la plage ;
- que la commune dispose d'autres points d'accès au lac notamment à Port Saladin et au Vengeron ;
- que d'autres communes confrontées à des situations analogues ont des plages payantes ou exclusivement réservées aux habitants (Hermance, Collonge-Bellerive, Pregny-Chambésy) ;
- qu'il n'est pas possible de réserver l'accès uniquement aux habitants puisqu'une partie de la parcelle appartient au canton,

le Conseil municipal

DEMANDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- De favoriser l'accès au site Gitana, pour les Bellevistes, à l'aide de moyens appropriés ;
 - De rendre possible l'accès payant à la plage Gitana lors de forte affluence ;
 - De prendre en considération ces demandes dans le cadre du projet de construction Gitana.
-

b. Projet de Motion « Plantons plus d'arbres et d'arbustes à Bellevue »,

M. LE PRESIDENT donne la parole aux auteurs de ce projet de Motion.

M. VIRET revient donc sur le texte proposé en le résumant.

M. LE PRESIDENT rappelle que trois options s'offrent au Conseil municipal ce soir, soit l'adoption du texte, soit son refus, soit son renvoi en commission, auquel cas il s'agira de déterminer quelle(-s) est (ou sont) la (ou les) commission(-s) compétente(-s), probablement l'Aménagement en l'occurrence.

M. VIRET précise que les circonstances ont amené à traiter de ce projet, qui avait été déposé en vue de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a été annulée, alors que le budget 2021 est déjà voté.

Mme LE MAIRE allait précisément donner ce complément d'information et ajoute que sur la forme, il sera tout-à-fait possible de voter les crédits budgétaires supplémentaires, et ce, tout en tenant compte du fait qu'il y a déjà des sommes disponibles à cet effet.

M. LE PRESIDENT demande à chaque chef de groupe de se prononcer :

Mme THOREL RÜEGSEGGER informe que BDA propose de renvoyer ce projet en commission Aménagement.

M. CARRILLO indique que le groupe PLR suggère aussi le renvoi.

Enfin, Mme CONTI dit qu'il en va de même pour l'UDC.

M. LE PRESIDENT procède au vote pour renvoi en commission d'Aménagement :

18 oui, c'est l'unanimité

Le texte qui vient d'être renvoyé est le suivant :

« Plantons plus d'arbres et d'arbustes à Bellevue »

Considérant :

- que les beaux grands arbres sont une des caractéristiques de la Commune de Bellevue ;
- qu'il s'agit de les renouveler régulièrement ;
- que ceux-ci sont les acteurs essentiels de la photosynthèse et que leur physiologie participe au contrôle de l'augmentation du CO2. Les arbres absorbent le CO2 et rejettent l'oxygène ; ils sont un antidote essentiel aux conséquences néfastes des activités humaines ;
- que ceux-ci jouent un rôle important en faveur du confort visuel et du « sentiment de bien être des habitants » ;
- que ceux-ci sont une protection très efficace contre les îlots de chaleur en période de canicules ;
- que ceux-ci proposent un riche biotope pour d'autres espèces animales (oiseaux, mammifères, insectes) et végétales;
- qu'en cas de grandes chaleurs, ils participent au maintien de la santé des plus fragiles, par la diminution de la température locale et l'invitation à l'activité physique sous leur protection ;
- que les petits ruisseaux font les grandes rivières et qu'à l'échelle de notre Commune, une augmentation significative du nombre d'arbres et d'arbustes plantés sur notre territoire correspond à une participation locale en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique ;

Le PDC Bellevue propose au Conseil administratif :

d'augmenter significativement le quota annuel d'arbres et d'arbustes plantés sur le territoire communal ;

d'augmenter le budget annuel alloué à cet effet ;

d'étudier sur le territoire communal l'ensemble des sites successibles d'héberger de nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes. Exemples : Crest d'El côté Bellevue, chemin des Bisons, routes de Colovrex, Vireloup et Valavran, parc de la Roselière, triangle vert entre l'autoroute et l'extrémité du chemin des Chanats, champ agricole au centre des copropriétés Chênaie I II et III, terrain de jeux entre le chemin de la Roselière et les immeubles du Poisat, ancienne Tuileries, bordure de l'autoroute et station de pompage des SIG etc... ;

d'organiser une fois l'an pour les habitants une demi-journée de plantation et ainsi sensibiliser la population à l'importance des arbres et des arbustes.

c. Projet de Motion « Facilitons la mobilité douce entre nos 3 pôles communaux ».

M. LE PRESIDENT donne la parole aux auteurs de ce projet de Motion.

M. VIRET résume le texte proposé. Il met particulièrement l'accent sur le secteur de la route des Romelles, zone qui sera stratégique dans la mesure où la voie verte, projet intercommunal de mobilité douce de Versoix à Pregny-Chambésy, passe par ce nœud de circulation.

M. LE PRESIDENT donne la parole à Mme LE MAIRE qui indique la même remarque que pour le projet de Motion précédent, à savoir que s'il devait y avoir une enveloppe budgétaire supplémentaire, elle serait votée en sus du budget 2021 voté ce soir. Elle précise en outre que la voie verte, projet piloté par le Canton, est confirmée jusqu'à l'entrée de la Ville de Genève et non pas seulement jusqu'à Pregny-Chambésy.

M. LE PRESIDENT précise là encore que ce sujet peut être adopté ce soir, refusé ou renvoyé en commission d'Aménagement, s'agissant de propositions liées à la mobilité. Il invite les chefs de groupes politiques à s'exprimer :

Mme THOREL RÜEGSEGGER indique que BDA propose de renvoyer ce projet en commission Aménagement.

M. CARRILLO rapporte que le groupe PLR estime que ce texte est redondant avec le programme de Législature et qu'il souhaiterait le reporter dans le temps et le revoir dans ses détails. En bref, le PLR recommande de refuser ce texte.

Mme CONTI, pour le groupe UDC ne voit pas l'intérêt de ce texte et le refusera.

Mme GATTI complète en indiquant qu'il serait regrettable de ne pas pouvoir entamer des discussions de fonds en commission sur ce sujet hautement stratégique.

M. LE PRESIDENT résume les positions exprimées et procède au vote sur ce projet de Motion :

9 voix favorables au refus
9 voix favorables au renvoi en commission Aménagement
0 voix favorable à l'adoption

Constatant une parfaite égalité, M. LE PRESIDENT se doit de départager le vote et décide qu'il sera renvoyé en commission d'Aménagement.

Le texte qui vient d'être renvoyé est le suivant :

« Facilitons la mobilité douce entre nos 3 pôles communaux » :

Considérant :

- que la part de la mobilité douce dans la mobilité générale s'accroît sensiblement ;
- que le nombre de vélos et surtout de vélos électriques a beaucoup augmenté ces dernières années ;
- que la mobilité douce participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- que la mobilité douce est favorable à la santé des habitants ;
- que les trois pôles de la commune définis dans notre Plan Directeur Communal (le Centre du village, la Roselière et Champ du Château) sont séparés par la tranchée difficilement franchissable des voies de chemin de fer ;
- que le noeud de mobilité douce autour de la gare des Tuileries, la route des Romelles, du pont du chemin de fer et la voie verte Versoix-Sécheron justifie une réflexion approfondie ;

- qu'une passerelle pour vélos et piétons va être construite au-dessus de la route des Romelles ;
- que les passages-sous-voies (Mastellettes, gare de Genthod-Bellevue, gare des Tuileries) sont étroits, tortueux, pentus, peu pratiques, dangereux et même inaccessible aux deux roues pour celui de la gare de Genthod-Bellevue ;
- que l'accès entre les chemins des Mollies et de la Menuiserie est étroit, peu pratique et même dangereux ;
- que la route des Romelles et le futur turbogiratoire Romelles-Tuileries seront déconseillés, voir interdits aux vélos ;
- que l'accès au Léman Express par la mobilité douce doit être facilité tant que possible ;
- que le vélo est le complément idéal du train ;
- que l'accès à la future voie verte Versoix-Sécheron doit être facilité pour les deux roues depuis n'importe quel endroit de la commune ;

Le PDC Bellevue propose au Conseil administratif :

de réaliser une étude de mobilité douce (vélo-piéton) autour des voies de chemin de fer entre les trois pôles de la commune, le Centre du village, la Roselière et Champ du Château ;

et d'ajouter à cet effet une ligne au budget 2021, si cela se justifie.

Ne constatant aucune autre demande de prise de parole, M. LE PRESIDENT poursuit l'ordre du jour.

12. **Proposition du Conseil administratif,**

M. LE PRESIDENT demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler. MME LE MAIRE revient sur la proposition du chemin des Egasses et transmet la parole à qui veut bien la prendre.

M. SCHIAVO indique avoir consulté ses voisins et avoir trouvé quatre propositions :

- Chemin des Ambassades (deux résidences sur place),
- Chemin des Buses,
- Chemin des Horlogères (à l'angle Mojonne-Valavran il y avait une manufacture dans les années 1920),
- Chemin Rita-WELLS (du nom de celle qui a légué la parcelle qui accueille la chapelle).

Il exprime son coup de cœur pour « les Horlogères » ou « les Ambassades ».

Mme LE MAIRE le remercie et M. LE PRESIDENT remet la parole à qui veut bien la prendre, occasion que saisit M. DELALOYE en proposant, de manière plus générale, de prévoir des dénominations liées au lac et aux navires remarquables qui se sont illustrés. Il pense que cela pourrait en outre être valorisé lors d'expositions temporaires par exemple. Concrètement il propose pour le cas présent « Sevillana » (*ndlr : construite en 1897 par Thornycroft & Co et qui s'appellera ensuite La Peccadille*).

Mme GATTI apprécie beaucoup la proposition du chemin des Horlogères qui draine des valeurs historiques intéressantes. Plusieurs membres du Conseil municipal semblent également séduits.

Aussi, M. LE PRESIDENT remercie les personnes qui ont procédé à des recherches et invite le Conseil administratif à aller de l'avant en conséquence.

13. Divers.

M. VIRET indique utiliser régulièrement la boîte aux lettres située sur le chemin de la Mojonne, non loin du chemin de la Roselière et du carrefour Chênaie-Mojonne-Mastellettes. Il a plusieurs fois eu des expériences lui laissant croire qu'un certain nombre de courriers n'ont jamais été remis.

Mme LE MAIRE témoigne de l'expérience malheureuse de l'une de ses voisines au sujet de cette même boîte aux lettres ce qui corrobore les propos de son préopinant. Il semblerait qu'un certain nombre de démarches avancées ont été entreprises ce que confirme M. LE PRESIDENT qui est également impliqué à titre personnel. Il ne s'agit pas seulement de cette boîte-là car le problème semble connu et plus étendu.

Fort de ces constats, M. VIRET suggère que le Conseil administratif réagisse en conséquence en communiquant auprès de la population et des instances concernées.

Mme LE MAIRE indique que la discussion a été entreprise à l'occasion de la fermeture de la Poste et de sa transformation en office postal mais qu'aucune solution ne semble se profiler sur ces problèmes d'insécurité des boîtes aux lettres et des cases postales. Elle admet que cela n'a pas été formalisé par écrit mais qu'un tel procédé est envisageable.

Mme CHONG BITZ est d'avis de communiquer mais aussi de retirer les boîtes incriminées ce à quoi Mme LE MAIRE répond que c'est une extrémité à laquelle elle ne souhaite pas arriver. Il s'agirait plutôt de sensibiliser les gens à ne pas les utiliser pour des transactions d'argent.

Mme GATTI demande, à l'instar d'initiatives gentousiennes et vue la situation de distanciation et d'annulation de manifestations induites par le coronavirus, s'il ne serait pas possible d'organiser un concours de dessins ou de déguisement pour les enfants pour l'Escalade ou Noël par exemple, avec, pourquoi pas, la remise d'un prix symbolique. Cela engendrerait une émulation, une participation à la vie communale. Autrement dit, la question est de savoir comment se réinventer en cette période et rendre de la vie et de la motivation pour différentes traditions.

Mme THOREL RÜEGSEGGER va dans ce même sens en indiquant une sympathique initiative de la pharmacie du quartier dans lequel elle travaille qui fait un concours de dessin pour les enfants et qui les affiche dans sa vitrine.

Des tickets gratuits de sortie au parking souterrain Gitana sont disponibles auprès de M. MATTI.

Aucun dossier de naturalisation ne devant être préavisé, M. LE PRESIDENT remercie l'assistance.

12. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Aucun dossier traité.

M. LE PRESIDENT lève la séance à 22h54.

Ami 07.12.20

Dominique ANKLIN
Président

Aurélien MATTI
Secrétaire

Laurence CHONG BITZ
Vice-présidente